

République Française
Département
Nièvre

Extrait du registre
des délibérations de la Commune de Donzy
séance du 29/01/2013

L' an 2013 et le 29 Janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de
JACOB Jean-Paul, Maire

M. JACOB Jean-Paul, Maire, Mmes : BAILLAIS Marie-José, CHANTIER Geneviève, LURIER Marie-France, VALLET Armelle, MM : BARJOT Jean-Maurice, BLANCHARD Roger, BOULET François, KLEINPETER Jean-Pierre, MONNOT Dominique, PICARD Rémi, RICARD Patrice.

Absents ayant donné procuration: M. LANLARD André à M. JACOB Jean-Paul, M. BRUN Michel à M. BARJOT Jean-Maurice, M. BELAUD Dominique à M. BLANCHARD Roger, M. BANTEAUX Lionel à Mme VALLET Armelle, M. ALESINA Louis à Mme LURIER Marie-France.

Absents: M. BORDET Bernard, Mme VAVON Marie-Paule.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 12
- Votants : 17

réf : 2013-001

A propos de la demande de Monsieur CARDIN Christophe, de pouvoir exploiter une Licence IV dans le cadre de l'aménagement d'une pizzeria; Madame VALLET Armelle tient à préciser sa volonté de s'abstenir.

Cette remarque étant formulée, le Conseil Municipal approuve à la majorité le compte rendu de la séance précédente.

A la majorité (pour : 16 contre : 1 abstentions : 0)

réf : 2013-002

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement pluvial de l'impasse de Bois Dieu.

Le montant total des travaux est estimé à 27 954,11 € T.T.C., soit 23 373 € H.T., se décomposant comme suit:

Travaux	= 21 000 € H.T.
Etude	= 1 305,15 € H.T.

Suivi des travaux = 1 067,85 € H.T.

La commune de DONZY peut bénéficier pour ce projet de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, au taux de 60 % sur le montant H.T.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant:

Coût total T.T.C.	= 27 954,11 €
Coût H.T.	= 23 373 €
D.E.T.R. 60 % sur H.T.	= 14 023,80 €
Autofinancement de la commune	= 9 349,20 €
T.V.A. à récupérer	= 4 581,11 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

- approuve le projet présenté par Monsieur le Maire,
- sollicite l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au taux de 60 %,
- charge Monsieur le Maire de mener à bien ce dossier.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2013-003

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement pluvial rue des Forges.

Le montant total des travaux est estimé à 13 834,13 € T.T.C., soit 11 567 € H.T.

La commune de DONZY peut bénéficier pour ce projet de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, au taux de 60 % sur le montant H.T.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant:

Coût total T.T.C.	= 13 834,13 €
Coût H.T.	= 11 567 €
D.E.T.R. 60 % sur H.T.	= 6 940,20 €
Autofinancement de la commune	= 4 626,80 €
T.V.A. à récupérer	= 2 267,13 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

- approuve le projet présenté par Monsieur le Maire,
- sollicite l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au taux de 60 %,
- charge Monsieur le Maire de mener à bien ce dossier.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2013-004

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le plan de financement du RSP année 2013 :

-dépenses totales : 26 250.00€ TTC

-subvention FNADT au titre du Contrat de Pays (année 2013) : 10 000.00€

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le plan de financement et demande au représentant de faire le nécessaire pour solliciter la subvention auprès de l'Etat.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2013-005

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de restauration du tableau de l'Apothéose de Saint Pierre FOURRIER, inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 5 mars 2008.

Après examen des différents devis, M. le Maire propose de retenir la proposition de M. Quentin ARGUILLIERE, conservateur-restaurateur de peintures, pour un montant de 7 723.75€HT, soit 9 237.60€ TTC. Son intervention comprend le nettoyage-dérestauration, la réintégration picturale et la protection finale de la toile, ainsi que le traitement de conservation-restauration du cadre, et la commande d'un châssis à clés aux dimensions.

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le plan de financement suivant :

- Dépense : 7723.75 euros HT
- Subvention de l'Etat (40%) : 3 089.50 euros HT
- Subvention de la CAMOSINE : 1 000.00 euros HT
- Autofinancement : 4 346.56 euros TTC

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- attribue à M. Quentin ARGUILLIERE, conservateur-restaurateur de peintures, la mission de restauration du tableau de l'Apothéose de Saint Pierre Fourier (toile et cadre),
- décide à l'unanimité de valider le dossier et son plan de financement,
- demande au représentant de faire le nécessaire pour solliciter les subventions auprès de l'Etat et de la CAMOSINE,
- dit que la date de début des travaux est suspendue à l'obtention desdites subventions,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2013.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2013-006

Afin de procéder à des réajustements budgétaires, Monsieur le Maire propose la décision modificative du budget suivante:

Dépenses 6045: 886,05 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité accepte la décision modificative du budget du Lotissement du Pré présentée par Monsieur le Maire.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2013-007

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet éco-touristique envisagé aux Tramois - 58220 DONZY (section AH parcelle N° 46).

Le terrain étant situé en zone agricole, les constructions et installations nécessaires au logement de l'exploitant, à l'exploitation agricole et aux services publics ou d'intérêt collectif sont seules autorisées.

Monsieur le Maire propose une révision simplifiée du P.L.U., uniquement pour ce terrain; pour un coût de 1709,60 euros H.T., soit 2044,69 euros T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

- ACCEPTE de favoriser ce projet éco-touristique.
- ATTRIBUE à Monsieur WARNANT Patrice, Architecte D.P.L.G. cette mission de révision simplifiée du P.L.U. concernant les Tramois.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la prestation.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2013-008

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la dégradation de l'impasse desservant les propriétés de Bois Dieu.

Afin de réaliser les travaux nécessaires, Monsieur le Maire propose que les parcelles YN 94 et YN 95, correspondant actuellement à un chemin privé indivis, deviennent propriété communale.

Avec l'accord de principe de l'ensemble des propriétaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- DECIDE le transfert de l'impasse de Bois Dieu (parcelles YN 94 et YN 95) dans le domaine public communal.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)